



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 12 MAI 2017 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

Le Bureau Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017.

N°	Objet de la délibération							
2017-04/BS/DB-01	RECONDUCTION DE MARCHES DE TRAITEMENT DES POTEaux DEPOSES (BOIS ET BETON)							
	Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :							
			Titulaire	Durée <small>(en mois)</small>	Nombre de renouv. possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv. N°
	Bois		SRB	12	2	28/07/2015	27/07/2018	2
	Béton	Lot 1 «Calvados Ouest» Lot 2 «Calvados Est»	GRAVALOIRE	12	2	19/07/2016	18/07/2019	1
Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.								
<p style="text-align: center;"><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ; - de charger le Président de l'exécution de la présente décision ; - de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant. 								

TRANSFERTS DE COMPETENCES - LIVAROT-PAYS-D'AUGE (ENR), NOUES-DE-SIENNE ET SAINT-PIERRE-EN-AUGE (IRVE) ET FOURNEVILLE (EP)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Livarot-Pays-d'Auge	22 mars 2017	Energies Renouvelables pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre Dame de Courson
Noues-de-Sienne	3 avril 2017	Bornes de recharge pour véhicules électriques
Saint-Pierre-en-Auge	11 avril 2017	
Fourneville	13 avril 2017	Eclairage Public

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de ces compétences à la carte visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

TRANSFERT DE COMPETENCE - ECLAIRAGE PUBLIC - OUISTREHAM

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Ouistreham	10 avril 2017	Eclairage Public

Il est rappelé que le Bureau Syndical du 31 mars dernier a validé l'engagement, par voie conventionnelle, de la commune de Ouistreham.

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence à la carte visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE dans les conditions prévues à la convention s'y rattachant ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

2017-04/BS/DB-04

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE PONT L'ÉVÊQUE POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ÉNERGETIQUES

La convention proposée permettra de formaliser les modalités de ce partenariat sur la base de la mise à disposition de :

- l'exposition nomade « 2050 », sous le marché couvert de Pont l'Évêque du 29 mai au 6 juin 2017 ;
- moyens humains pour :
 - o la formation d'un animateur de la ville pour les animations scolaires (5 classes de primaire) ;
 - o la participation à une table ronde sur les bornes de recharges et les véhicules électriques le vendredi 2 juin 2017 ;
 - o la démonstration d'un véhicule électrique du SDEC ÉNERGIE avec la présence d'un agent le samedi 3 juin lors de la journée pour le grand public.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

2017-04/BS/DB-05

COMPÉTENCE « ÉNERGIES RENOUVELABLES » - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Le Président propose au Bureau Syndical de valider le modèle économique de ce projet, qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité, pour transfert de la compétence :

DEPENSES		Investissement prévisionnel (HT)	106 000,00 €	Fonctionnement (HT)	22 797,00 €
RECETTES	Aide du SDEC Energie	20%	21 200,00 €	Contribution collectivité : 77%	17 500,00 €
	Contribution de la collectivité (dont leader)	22%	23 180,00 €	Vente d'électricité : 23%	5 297,00 €
	Vente d'électricité	58%	61 620,00 €		
	total :		106 000,00 €		22 797,00 €
Résultat :		5 432,00 €			

A noter que M. Jean-Luc GUILLOUARD ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la répartition du financement proposée (pourcentage présenté dans le modèle économique) pour permettre à la Communauté de Communes de Cœur de Nacre de transférer sa compétence « Energies renouvelables » au SDEC ÉNERGIE ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant (bail emphytéotique, contrat d'achat ...).

DEPART DE MME MIREILLE DUFOUR ET DE M. FRANÇOIS BLIN.

2017-04/BS/DB-06	<p>TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES » PAR LA COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE, POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DES FETES DE NOTRE-DAME-DE-COURSON</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de valider le modèle économique de ce projet, pour acter du transfert de la compétence :</p> <table border="1" data-bbox="512 338 1342 517"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>Investissement prévisionnel (HT)</th> <th>54 480,00 €</th> <th>Fonctionnement (HT)</th> <th>12 957,00 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RECETTES</td> <td>Aide du SDEC Energie</td> <td>30%</td> <td>16 344,00 €</td> <td>Contribution collectivité : 81%</td> <td>10 500,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Vente d'électricité</td> <td>64%</td> <td>34 867,20 €</td> <td>Vente d'électricité : 19%</td> <td>2 457,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Contribution de la collectivité</td> <td>6%</td> <td>3 279,70 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>total :</td> <td>100%</td> <td>54 480,90 €</td> <td></td> <td>12 957,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Résultat :</td> <td></td> <td>7 892 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'accepter la répartition du financement proposée (pourcentage présenté dans le modèle économique) pour la commune de Livarot-Pays-d'Auge et d'acter le transfert de sa compétence « Energie renouvelables » pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Courson ;</i> - <i>d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant (baill emphytéotique, contrat d'achat ...).</i> 	DEPENSES	Investissement prévisionnel (HT)	54 480,00 €	Fonctionnement (HT)	12 957,00 €	RECETTES	Aide du SDEC Energie	30%	16 344,00 €	Contribution collectivité : 81%	10 500,00 €		Vente d'électricité	64%	34 867,20 €	Vente d'électricité : 19%	2 457,00 €		Contribution de la collectivité	6%	3 279,70 €				total :	100%	54 480,90 €		12 957,00 €		Résultat :		7 892 €		
DEPENSES	Investissement prévisionnel (HT)	54 480,00 €	Fonctionnement (HT)	12 957,00 €																																
RECETTES	Aide du SDEC Energie	30%	16 344,00 €	Contribution collectivité : 81%	10 500,00 €																															
	Vente d'électricité	64%	34 867,20 €	Vente d'électricité : 19%	2 457,00 €																															
	Contribution de la collectivité	6%	3 279,70 €																																	
	total :	100%	54 480,90 €		12 957,00 €																															
	Résultat :		7 892 €																																	
2017-04/BS/DB-07	<p>CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE</p> <p>Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ces deux collectivités ont fusionné pour ne former plus qu'une seule et même communauté de communes, dénommée CINGAL-SUISSE NORMANDE.</p> <p>Suite à la présentation des bilans énergétiques, les élus de cette nouvelle collectivité souhaitent une unique convention, en y ajoutant la prise en charge de 4 nouveaux bâtiments.</p> <p>Dans ce contexte, une nouvelle convention, annulant et remplaçant les précédentes, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, est envisagée, dans laquelle seront appliquées les aides financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2016, pour les 14 bâtiments des anciennes conventions ; - 2017, pour les 4 nouveaux bâtiments. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;</i> - <i>dit que le financement de la collectivité (3 300 €) et du TEP CV (13 200 €) seront imputés à l'article 747485 ;</i> - <i>autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.</i> 																																			

2017-04/BS/DB-08	<p>CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – SAINT DENIS DE MERE</p> <p>En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, il est proposé au Bureau Syndical l'adhésion de cette collectivité pour un montant de 1 875 €/an avec une aide du syndicat à hauteur de 75% soit 1406.25€ (reste à charge annuel de la commune : 468.75 €).</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;</i> - <i>dit que le reste à charge annuel de la commune sera imputée à l'article 747485 ;</i> - <i>autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.</i>
2017-04/BS/DB-09	<p>VENTE DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDEC ÉNERGIE</p> <p>Dans un contexte bien plus favorable, le syndicat constate aujourd'hui une évolution à la hausse des tarifs de rachats proposés.</p> <p>Le SDEC ÉNERGIE disposant d'un portefeuille de certificats non négligeable et devant cette augmentation des prix, il est proposé au Bureau Syndical de vendre dès maintenant la totalité des CEE disponibles.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide la vente de l'ensemble des CEE du syndicat, par la mise en concurrence d'acheteurs potentiels ;</i> - <i>dit que la recette sera imputée à l'article 7581 ;</i> - <i>autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.</i>
2017-04/BS/DB-10	<p>AIDES FINANCIERES 2017 – ACHATS DE VEHICULES ELECTRIQUES – HERMANVILLE-SUR-MER ET SAINT-ARNOULT</p> <p>A noter que M. Jacques LELANDAIS ne participe pas au vote. La Présidence est cédée à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE pour ce point.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'accorder une aide financière maximum de 2 000€ à chacune des communes suivantes, pour l'achat d'un véhicule électrique :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Hermanville-sur-Mer ;</i> o <i>Saint-Arnoult.</i> - <i>d'autoriser le Président à signer les conventions proposées et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.</i>

2017-04/BS/DB-11	<p>AIDES FINANCIERES 2017 – AUDIT ENERGETIQUE POUR DEUX PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES – COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE</p> <p>La Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour le développement de deux projets photovoltaïques (écoles de Barbery et de Bretteville-sur-Laize), dont l'étude sera réalisée par un cabinet spécialisé.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder une aide financière de 1 250 € sur l'avant-projet définitif relatifs aux projets ; - d'autoriser le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.
DEPART DE M. JACQUES ROYER.	
2017-04/BS/DB-12	<p>GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE – MECANISME DE CAPACITE – AVENANT ENERGEM</p> <p>La ministre de l'Environnement a approuvé, par un arrêté du 29 novembre 2016, les règles du mécanismes de capacité proposées par le gestionnaire de réseau RTE.</p> <p>Ce nouveau dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d'électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d'apporter aux producteurs et opérateurs d'effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permettant le maintien en conditions opérationnelles d'un parc de production / effacement suffisant à assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.</p> <p>Ce dispositif, applicable à compter du 1er janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d'énergie.</p> <p>Le SDEC ENERGIE est particulièrement concerné par ce dispositif avec le groupement d'achats pour la fourniture d'électricité qu'il coordonne ; puisque les marchés passés en fin d'année 2016 doivent être amendés pour intégrer le coût du mécanisme dans les prix des fournisseurs (disposition prévu à l'article 6.5 du cahier des clauses administratives et particulières de notre accord cadre).</p> <p>Le SDEC ÉNERGIE s'est donc rapproché du fournisseur ENERGEM, titulaire du marché subséquent n°1 du lot n°5 de fourniture d'électricité, pour arrêter, par avenant, les modalités d'application du mécanisme au contrat en cours.</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter la signature d'un avenant au marché de fourniture d'électricité pour lequel ENERGEM est titulaire.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter l'avenant proposé et d'autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

2017-04/BS/DB-13	<p>PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2017</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (7 projets - 299 583,03 €), et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.</p>																										
2017-04/BS/DB-14	<p>PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2017</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (10 projets - 684 453,96 €), et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.</p>																										
2017-04/BS/DB-15	<p>PROGRAMME BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 4EME TRANCHE 2017</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la quatrième tranche de travaux d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques 2017 proposée (34 bornes - 366 950,40 €), et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.</p>																										
2017-04/BS/DB-16	<p>PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2017</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (20 projets - 450 620,64 €), et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.</p>																										
2017-04/BS/DB-17	<p>MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES 2017</p> <p>Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes par le groupement SAG VIGILEC / EIFFAGE :</p> <p>Pour la partie EIFFAGE :</p> <table border="1" data-bbox="411 1234 1425 1469"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Identification du sous-traitant</th> <th>Nature des prestations sous-traitées</th> <th>Montant maxi HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon</td> <td rowspan="3">EIFFAGE ROUTE OUEST</td> <td rowspan="3">Travaux de réfection de voirie</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 13 - Cambremer-Dozulé</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux</td> <td>2 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour la partie SAG VIGILEC :</p> <table border="1" data-bbox="411 1563 1425 1832"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Identification du sous-traitant</th> <th>Nature des prestations sous-traitées</th> <th>Montant maxi HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 02 - Aérien « secteur Est »</td> <td rowspan="4">GB FORAGES</td> <td rowspan="4">Travaux de forages dirigés</td> <td>15 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 13 - Cambremer-Dozulé</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux</td> <td>40 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.</p>	LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT	Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon	EIFFAGE ROUTE OUEST	Travaux de réfection de voirie	2 000 €	Lot 13 - Cambremer-Dozulé	2 000 €	Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux	2 000 €	LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT	Lot 02 - Aérien « secteur Est »	GB FORAGES	Travaux de forages dirigés	15 000 €	Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon	40 000 €	Lot 13 - Cambremer-Dozulé	40 000 €	Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux	40 000 €
LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT																								
Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon	EIFFAGE ROUTE OUEST	Travaux de réfection de voirie	2 000 €																								
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			2 000 €																								
Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux			2 000 €																								
LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT																								
Lot 02 - Aérien « secteur Est »	GB FORAGES	Travaux de forages dirigés	15 000 €																								
Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon			40 000 €																								
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			40 000 €																								
Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux			40 000 €																								

2017-04/BS/DB-18	<p>AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES POUR LA REALISATION DES RESEAUX DE DESSERTES INTERIEURES D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'adopter l'avenant proposé à la convention initiale, pour prolonger sa durée jusqu'au 30 juillet 2017, comme proposé ci-dessus ;</i> - <i>d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.</i>
2017-04/BS/DB-19	<p>AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE NOROLLES AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DES MOISSONS D'ANTAN.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'adopter l'avenant proposé à la convention initiale, pour prolonger sa durée jusqu'au 30 juillet 2017 et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative à l'augmentation de la TVA, en modifiant l'article 14 alinéas 7 et 8, du deuxième titre, comme suit :</i> <i>« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 10 298,61 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.</i> <i>Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. » ;</i> - <i>d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.</i>
2017-04/BS/DB-20	<p>ETAT CONTRADICTOIRE DU PATRIMOINE DE SIGNALISATION LUMINEUSE – BALLEROY-SUR-DROME</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse proposé à 0€ et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant</i></p>
2017-04/BS/DB-21	<p>ETAT CONTRADICTOIRE DU PATRIMOINE D'ECLAIRAGE PUBLIC – BREVILLE-LES-MONTS</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage proposé s'élevant à 80 918,43 € et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant</i></p>
2017-04/BS/DB-22	<p>AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU - CCAS D'ORBEC</p> <p>La dette de la famille s'élève à 881 €. Le CCAS participe à hauteur de 100 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 781 €.</p> <p>Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 27 avril 2017 propose d'attribuer une aide d'un montant de 150 €, versée au CCAS d'Orbec.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>décide d'approuver une aide de 150 € ;</i> - <i>dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;</i> - <i>autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.</i>

2017-04/BS/DB-23	<p>SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – LE MESNIL EUDES</p> <p>Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 9 811 € et dont le gain énergétique est estimé à 30 %, portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation des combles ; - le remplacement de la chaudière fuel ancienne par une chaudière performante à condensation. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver une aide de 1 000 € ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant. 																												
2017-04/BS/DB-24	<p>SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – INHARI – COMMUNE DELEGUEE DE LA BIGNE (SEULLINE)</p> <p>Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 17 250 € et dont le gain énergétique est estimé à 34 %, portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation du plancher haut - le remplacement des ouvrants - l'installation d'un poêle à bois. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver une aide de 2 000 € ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant 																												
2017-04/BS/DB-25	<p>SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – INHARI – SAINT PIERRE DU FRESNE</p> <p>Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 17 395 € et dont le gain énergétique est estimé à 29 %, portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation intérieure des parois, - l'isolation des combles, - le remplacement des ouvrants, - l'installation d'une VMC. <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver une aide de 2 000 € ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant 																												
2017-04/BS/DB-26	<p>AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux proposées.</p> <p>Par ailleurs, en application des nouvelles modalités d'attributions des aides financières 2017, validées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, il propose de ne pas appliquer de plafond pour les deux dossiers suivants, programmés en 2017 et validés précédemment :</p> <table border="1" data-bbox="416 1794 1410 2040"> <thead> <tr> <th rowspan="2">LOCALISATION</th> <th rowspan="2">CAT.</th> <th rowspan="2">INTITULE DU PROJET</th> <th rowspan="2">FINANCEMENT</th> <th colspan="2">NOUVELLES AIDES VALIDÉES</th> <th colspan="2">AIDES VALIDÉES PAR CDE PRÉCÉDENTES</th> </tr> <tr> <th>30%</th> <th>SOLDE PETITIONNAIRE</th> <th>25%</th> <th>SOLDE PETITIONNAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BRETTEVILLE-SUR-LAIZE</td> <td>C</td> <td>Zone d'Activité Communautaire.</td> <td>FACE</td> <td>30 809,51 €</td> <td>30 809,51 €</td> <td>20 000,00 €</td> <td>41 619,02 €</td> </tr> <tr> <td>SAINT MARTIN DE MIEUX</td> <td>C</td> <td>Zone Artisanale Communautaire "MARTINIA".</td> <td>FACE</td> <td>35 730,54 €</td> <td>35 730,54 €</td> <td>20 000,00 €</td> <td>51 461,08 €</td> </tr> </tbody> </table>	LOCALISATION	CAT.	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT	NOUVELLES AIDES VALIDÉES		AIDES VALIDÉES PAR CDE PRÉCÉDENTES		30%	SOLDE PETITIONNAIRE	25%	SOLDE PETITIONNAIRE	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	C	Zone d'Activité Communautaire.	FACE	30 809,51 €	30 809,51 €	20 000,00 €	41 619,02 €	SAINT MARTIN DE MIEUX	C	Zone Artisanale Communautaire "MARTINIA".	FACE	35 730,54 €	35 730,54 €	20 000,00 €	51 461,08 €
LOCALISATION	CAT.					INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT	NOUVELLES AIDES VALIDÉES		AIDES VALIDÉES PAR CDE PRÉCÉDENTES																			
		30%	SOLDE PETITIONNAIRE	25%	SOLDE PETITIONNAIRE																								
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	C	Zone d'Activité Communautaire.	FACE	30 809,51 €	30 809,51 €	20 000,00 €	41 619,02 €																						
SAINT MARTIN DE MIEUX	C	Zone Artisanale Communautaire "MARTINIA".	FACE	35 730,54 €	35 730,54 €	20 000,00 €	51 461,08 €																						

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- décide de ne pas appliquer de plafond pour les deux dossiers présentés ci-dessus ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h30.

Le Président



Jacques LELANDAIS